Image not found or type unknown

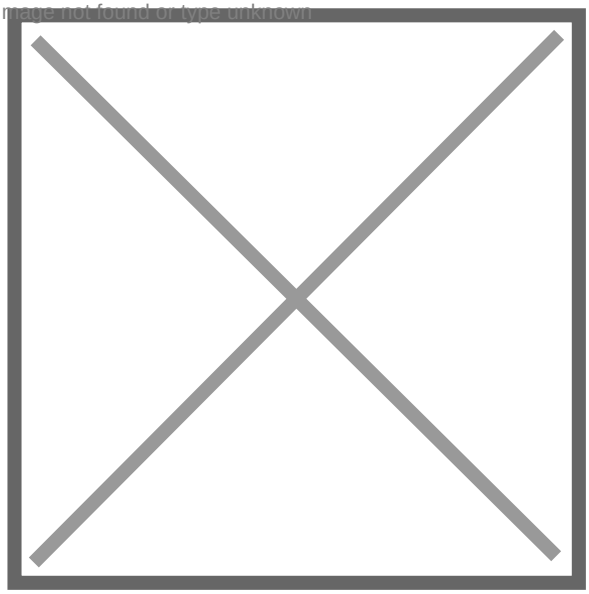

Jouissance de la residence principale

Par **rappailles**, le **29/05/2009** à **14:09**

Bonjour,
suite à l'ordonnance de non-conciliation, mon épouse à eue la jouissance de
la résidence principale, mais il n'y à aucune date de précisé dans cette ordonnance pour que je quitte cette maison, j'ai fais appel, puis je y resté
dans la maison jusqu'à ce que mon épouse face une procédure pour me viré, et a t'elle le droit de changé les verrous sans procédure.
merci pour votre réponse

christian rappailles

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés